

**RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE  
L'HOMME « R.E.M.DH » - BUREAU TUNISIEN**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020  
JUILLET 2021**

## **SOMMAIRE**

	<b>PAGE</b>
<b>I. RAPPORT GENERAL</b>	<b>03</b>
<b>II. ETATS FINANCIERS</b>	<b>07</b>
<b>III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>12</b>

# **I. RAPPORT GENERAL**



## Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Messieurs et Mesdames les membres du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme  
« R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien  
80, Rue de Palestine - 1000 Tunis

### A. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par décision de nomination de votre bureau Tunisien en date du 26 Aout 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » (« l'association ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des Actifs Nets négatifs de (47 632) Dinars, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 30 618 Dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de l'association qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

#### **4. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **B. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **1. Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- 1.1** Contrairement aux dispositions de l'article 7 de la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au registre national des entreprises, le bureau tunisien du réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » n'a pas respecté l'obligation d'immatriculation au registre national des entreprises. En date du 26 Août 2020, le bureau a entamé la procédure de régulariser cette situation.
- 1.2** Les états financiers des exercices antérieurs à 2019 ne sont pas encore approuvés par votre assemblée.
- 1.3** Contrairement aux dispositions de l'article 43 du décret-loi 2011-88, l'association n'a pas encore publié ses états financiers antérieurs à 2019 accompagnés des rapports d'audit dans l'un des médias ou sur le site électronique de l'association.

TUNIS, LE 16 JUILLET 2021

**SOCIETE ECECA**

**NADER GRATI**

Associé

  
**ECECA - SARL**  
Résidence TASNIM - Ennasr II  
2058 ARIANA  
Société inscrite à l'O.E.C.T

## **II. ETATS FINANCIERS**

# ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31/12/2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	Solde au	
		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Liquidités et équivalents de liquidités	1	53 299	96 107
Autres actifs courants	2	1 385	2 664
Créances et comptes rattachés		0	0
Stock de fournitures et autres approvisionnements		0	0
Autres actifs non courants		0	0
Immobilisations financières	3	8 100	8 100
Immobilisations corporelles	4	27 100	34 905
Immobilisations incorporelles	5	0	0
<b>Total des actifs</b>		<b>89 884</b>	<b>141 777</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	6	122 586	116 138
Fournisseurs et comptes rattachés	7	14 931	42 653
Provision		0	0
Apports reportés		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Emprunts		0	0
<b>Total des passifs</b>		<b>137 517</b>	<b>158 791</b>
Dotations		0	0
Apports affectés à des immobilisations		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Autres actifs nets		0	0
Réserves		0	0
Excédents ou déficits reportés		-17 015	52 203
Excédents ou déficits de l'exercice		-30 618	-69 218
<b>Total des Actifs Nets</b>	<b>8</b>	<b>-47 632</b>	<b>-17 015</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>89 884</b>	<b>141 777</b>

# ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		Exercice clos le	
	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Cotisation des adhérents		0	0
Revenus des activités et manifestations	9	1 359 792	1 932 494
Subventions de fonctionnement		0	0
Apports non monétaires		0	0
Autres Apports	10	6	7 642
Produits des placements		0	0
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0	0
Autres gains		0	0
		0	0
<b>Total des produits</b>		<b>1 359 798</b>	<b>1 940 137</b>
<b>Charges</b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	11	(12 274)	(53 299)
Charges de personnel	12	(733 035)	(695 634)
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		(14 867)	(15 886)
Autres charges courantes	13	(630 222)	(1 244 295)
Charges financières nettes	14	(17)	(240)
Autres pertes		0	0
<b>Total des charges</b>		<b>(1 390 416)</b>	<b>(2 009 354)</b>
<b>Excédents (déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>-30 618</b>	<b>-69 218</b>



# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

(EXERCICE DE 12 MOIS)

MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>			
Encaissements provenant des dons et cotisations	16	1 360 292	1 932 494
Sommes versées aux fournisseurs	17	-663 597	(1 251 573)
Sommes versées au personnel et organismes sociaux	18	-594 859	-520 449
Paieement à l'Etat		-137 570	-162 609
Autres Encaissements liés à l'exploitation		6	2
Autres Décaissements liés à l'exploitation		-16	-99
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-35 745</b>	<b>(2 234)</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-7 064	-10 703
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>		<b>-7 064</b>	<b>-10 703</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i></b>			
<b>Flux de trésorerie provenant du financement</b>			
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>			
Variations de trésorerie		-42 809	(12 937)
Trésorerie au début de l'exercice		96 107	109 044
Trésorerie à la fin de l'exercice		53 298	96 107

### **III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31/12/2020**  
**Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

## **1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

Le bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » a été installé en Tunisie suivant convention conclue entre le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme et le gouvernement Tunisien, signée le 18 Août 2011.

Il a pour objet de soutenir et de promouvoir les principes universels des droits de l'homme tel qu'ils sont consacrés dans les instruments internationaux et d'agir en faveur du développement des institutions démocratiques. Ce bureau est régi par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011.

## **1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, du décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes comptables tunisiennes et notamment par la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

## **2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

### **3.1 LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers sont préparés compte tenu des hypothèses de la continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens.

### **3.2 COMPOSANTS DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de l'association se composent de :

- **Bilan.** Il fournit l'information sur la situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
- **Etat de résultat.** Il fournit les renseignements sur la performance de l'association. La méthode de présentation retenue est la méthode de référence qui consiste à présenter les produits et les charges selon leur destination ou selon leur provenance.
- **Etat de flux de trésorerie.** Il renseigne sur la manière avec laquelle l'association a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie liés aux activités

d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

- **Notes aux états financiers.** Elles comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et à l'état de résultat ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

### **3.3 LES BASES DE MESURES UTILISEES POUR L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

#### **➤ IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations de l'association sont constituées de logiciels, d'installations, agencements et aménagements divers, de mobiliers et matériels de bureau et de matériels informatiques.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations ont été amorties selon les taux suivants :

Logiciels	33,33%
Installations, agencements et aménagements divers	10%
Mobiliers et matériels de bureau	20%
Matériels informatiques	33,33%

#### **➤ OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERE**

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par l'association est converti en Dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice

#### 4 .NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN, L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinars tunisiens

##### 4.1. NOTES SUR LE BILAN

###### (01)- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Banque BIAT	49 280	92 862
Caisse	4 019	3 245
<b>Total</b>	<b>53 299</b>	<b>96 107</b>

###### (02)- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs débiteurs	1 427	1 110
Rémunérations dues au personnel	3	3
Charges constatées d'avance	0	1 551
<b>Total</b>	<b>1 429</b>	<b>2 664</b>

###### (03)-IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Cautionnements	8 100	8 100
<b>Total brut</b>	<b>8 100</b>	<b>8 100</b>

###### (04)-IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Installations, agencements et aménagements divers	28 007	28 007
Mobiliers et matériels de bureau	48 440	46 099
Matériels informatiques	69 851	65 130
<b>Total brut</b>	<b>146 298</b>	<b>139 236</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	-119 198	-104 331
<b>Total net</b>	<b>27 100</b>	<b>34 905</b>

**(05)-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Logiciels	7 314	7 314
<b>Total brut</b>	<b>7 314</b>	<b>7 314</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-7 314	-7 314
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, le tableau de variation des immobilisations se présente au 31 Décembre 2020 comme suit :

Désignations	Valeur brute		Amortissement		VCN 31/12/2020			
	01/01/2020	Acquisition Cession	31/12/2020	01/01/2020		Exercice Cession	31/12/2020	
Logiciels	7 314	0	7 314	7 314	0	7 314	0	
Installations agencements et aménagements divers	28 007	0	28 007	17 899	2 740	0	20 639	7 368
Mobiliers et matériels de bureau	46 099	2 341	48 440	32 696	4 357	0	37 053	11 387
Matériels informatiques	65 130	4 721	69 851	53 736	7 770	0	61 506	8 345
<b>Total</b>	<b>146 550</b>	<b>7 062</b>	<b>153 612</b>	<b>111 645</b>	<b>14 867</b>	<b>0</b>	<b>126 512</b>	<b>27 100</b>

**(06)- AUTRES PASSIFS COURANTS :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au personnel	1 680	0
Etat Retenue à la source 1,5%	44	0
Etat receveur des finances	22 085	13 832
CNSS	98 320	102 306
Compte débours	500	0
<b>Total</b>	<b>122 630</b>	<b>116 138</b>

**(07)- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation locaux	14 931	42 653
<b>Total</b>	<b>14 931</b>	<b>42 653</b>

**(08)-ACTIFS NETS :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Excédents ou déficits reportés	-17 015	52 203
Excédents ou déficits de l'exercice	-30 618	-69 218
<b>Total</b>	<b>-47 632</b>	<b>-17 015</b>

**4.2. NOTES SUR ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES****(09)- REVENUS DES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dons étrangers reçus du siège « COPENHAGEN »	1 359 792	1 932 494
<b>Total</b>	<b>1 359 792</b>	<b>1 932 494</b>

**(10)- AUTRES APPORTS :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gains exceptionnel	6	2
Reprise / provision pour risque et charge	0	7 641
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>7 642</b>

**(11)- ACHATS CONSOMMES :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Achats non stockés de fournitures de bureau	5 062	44 162



Achats non stockés de carburant	2 786	3 720
Achats non stockés d'eau et d'électricité	4 426	5 417
<b>Total</b>	<b>12 274</b>	<b>53 299</b>

**(12)- CHARGES DE PERSONNELS :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Salaires administrations	625 090	570 339
Charges sociale	101 694	92 980
Autres charges de personnel	0	26 612
FOPROLOS	6 251	5 703
<b>Total</b>	<b>733 035</b>	<b>695 634</b>

**(13)- AUTRES CHARGES COURANTES :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	72 568	114 705
Etudes, recherches et documentations	4 710	308
Voyages, mission et réception	274 649	779 389
Frais postaux et frais de Télécom	19 607	17 701
Autres services bancaires	1 967	2 484
Autres services Extérieurs	4 184	0
Locations biens meubles	53 792	40 328
Locations biens immeubles	59 621	59 425
Charges locatives	0	380
Entretiens et réparations	21 550	18 224
Prime d'assurance	31 151	3 056
Transport administratif	18 987	100 189
Transport du Personnel	10 078	28 934
Publicité publication et relations publiques	54 791	73 386
Autres Droits et taxes	2 566	5 786
<b>Total</b>	<b>630 222</b>	<b>1 244 295</b>

**(14)- CHARGES FINANCIERES NETTES :**

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts de retards et amande fiscale	17	240
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>240</b>

**4.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

**(16)- ENCAISSEMENTS REÇUS DES DONNS ET COTISATIONS**

Cette rubrique inclut les encaissements reçus des dons.

**(17)- SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS**

Cette rubrique inclut les versements au profit des fournisseurs d'exploitation y compris les taxes indirectes y afférentes.

**(18)- SOMMES VERSEES AUX PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX**

Cette rubrique inclut les versements au profit du personnel de l'association et aux organismes sociaux.

**5. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Aucun événement significatif de nature à affecter les comptes de la société n'est intervenu après la date de clôture de l'exercice 2020.